GORGES DE L'ARDÈCHE
L'INTERCO

Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités la possibilité de conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme national constitue un outil de la relance au service des territoires et de dynamisation des centre-bourgs dans des objectifs de transition écologique, démographique et numérique.

La communauté de communes, Vallon Pont d'Arc et Ruoms

La communauté de communes et les deux communes ont candidaté conjointement au programme le 4 novembre 2020. Elles ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de l'Ardèche, le 11 Décembre 2020. Elles sont donc cosignataires de la convention.

De 2021 à 2023, plusieurs études ont été menées dans le cadre de cette première convention : diagnostic sur les déplacements et les stationnements, plan de relance commerces, aménagements d'espaces publics, etc. Ces études ont permis d'affiner et structurer le projet.

En mars 2024, les 2 communes, la communauté de communes et la préfecture ont signé une nouvelle convention cadre. Elle défini 6 grands axes d'intervention, dont la mise en oeuvre se décline sous forme de fiches-actions.

Les projets et opérations d'urbanisme avec les deux bourgs-centre

Pour les deux bourgs-centre, le réaménagement des places et des rues commerçantes pour favoriser le développement des modes doux tout en ayant une réflexion sur la densité de l'habitat est un enjeu important de redynamisation. Le soutien à l'installation de commerces et à l'amélioration de l'habitat en coeur de ville est commun aux deux communes.

L'État s'engage à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre. Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation dédiée au projet